

NOM Prénom du stagiaire	Date de naissance <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
Email	Téléphone
Adresse	Code Postal / Ville
En cas d'urgence, contacter : (Nom et N°)	Niveau : <input type="checkbox"/> Débutant <input type="checkbox"/> Intermédiaire <input type="checkbox"/> Confirmé
Le stage du au 2023 <input type="checkbox"/> J80 - Appel du Large <input type="checkbox"/> J80 - Préparation niveau 4 <input type="checkbox"/> Initiation Croisière <input type="checkbox"/> Autre :	CENTRE D'ENTRAINEMENT DES SABLONS AU FOND DU PARKING DU PORT DES BAS SABLONS 

RÈGLEMENT

VOIR NOTICE AU DOS

L'activité doit être réglée en totalité le 1er jour du stage

Stage : €
 Réduction %
 + Licence Passeport FFVoile 2023 (obligatoire) : 12 €
 + Location équipement (en option) : 15 €
Total à régler : €

Mode de règlement :

..... € Carte Bancaire
 € Espèces
 € Chèques Vacances ANCV
 € Chèque (à l'ordre de la SNBSM)

ATTESTATIONS ET AUTORISATIONS

Je soussigné
Nom et prénom du stagiaire (ou du représentant légal s'il est mineur)

PRATIQUE DE L'ACTIVITÉ

1. Si le pratiquant est **MAJEUR** : **RECONNAIS** avoir été informé que la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile est obligatoire, que celui-ci est valable 3 ans pour la délivrance de la licence sportive.

Si le pratiquant est **MINEUR** : **AUTORISE** le mineur susnommé à pratiquer les activités nautiques de la SNBSM. **ATTESTE** que toutes les questions du questionnaire de santé prévu à l'Annexe II-23 du Code du Sport ont reçu une réponse négative et que le mineur, défini ci-dessus, ne présente pas de contre-indication à la pratique de la voile. Dans le cas contraire, je m'engage à fournir avant le début de l'activité un certificat médical. Je reconnais qu'à travers la validation de cette attestation, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFVoile ou de mon club ne pourra être recherchée.

2. **ATTESTE** sur l'honneur de l'aptitude du pratiquant à s'immerger et nager 25 mètres.
En cas de non-attestation sur l'honneur : possibilité de présenter une attestation du « Test d'aisance aquatique » délivrée par un maître-nageur ou du « Savoir nager » délivrée par l'Education Nationale, lors des cycles scolaires.

AUTORISATIONS LÉGALES

AUTORISE toutes interventions et soins médicaux qui apparaîtraient nécessaires en cas d'urgence y compris son transport dans un établissement hospitalier.

ASSURANCES ET RESPONSABILITÉ

RECONNAIS avoir pris connaissance des garanties d'assurance liées à la licence enseignement ainsi que des possibilités de souscription de garanties complémentaires dont les capitaux Invalidités et de décès plus importants. (Affichées à l'accueil)

RECONNAIS que la S.N.B.S.M décline toute responsabilité en cas de détérioration ou vol de matériel ou effets personnels.

ATTESTE avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école de voile. (affiché à l'accueil)

DROIT À L'IMAGE

AUTORISE l'utilisation par le Club dans le cadre de sa politique de communication (annuaire, revue annuelle du club, réseaux sociaux, site internet, etc) des photos me concernant.

J'ai lu et accepte sans réserve les éléments ci-dessus

Fait à :

Signature

Le / / 2023

WWW.SNBSM.COM

PARTIE RÉSERVÉE AU SECRÉTARIAT

Note :

- Certificat médical
 Règlement
 Attestations



INFOS PASSEPORT VOILE

Chaque stagiaire doit être titulaire d'un passeport voile

Durée de validité : Annuelle (du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours).

Si le stagiaire est déjà titulaire :

Soit d'une licence FFVoile annuelle

Soit d'un passeport voile délivré par un autre club en 2023, veuillez nous faire parvenir un justificatif pour soustraire le montant correspondant

Tarif : 12 €

TARIFS

Au tarif indiqué, il convient :

- **de déduire** l'éventuelle réduction applicable
- **puis d'ajouter** le montant du Passeport Voile (+12 €) et *si besoin* la location d'équipement (+15 €)

RÉDUCTIONS - POSSIBLES ET NON CUMULABLES

- **10%** sur les stages de Pâques et Toussaint
- **8%** sur l'activité pour toute réservation finalisée avant le 15 juin
- **5%** sur un second stage pour une même personne sur l'année en cours

ANNULATION

De la part de l'acheteur :

- Remboursement sur présentation d'un certificat médical
- Dans un délai de 7 jours après le paiement du stage

En dehors de ces deux cas, aucun remboursement et avoir seront délivrés

De la part de la SNBSM :

- La SNSBNM se réserve le droit d'annuler 1 séance sans obligation de remboursement en cas de force majeure :
 - Bulletin météo spécial
 - Toute interdiction à la navigation

Toutefois, nous mettrons tout en œuvre pour reporter la séance dans la mesure du possible

WWW.SNBSM.COM

SECRÉTARIAT DU SIÈGE

02.23.18.20.30

siege@snbsm.com